

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GIRAUT DE BORNEIL**

**PROCES-VERBAL**

**Séance du mardi 24 septembre 2024**

Année scolaire : 2024/2025

Numéro de séance : 1

Date de la transmission de la convocation aux membres : 13/09/2024

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

Président : M. NORMAND Laurent

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 14

**Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 25 juin 2024
- 2- Rentrée scolaire 2024
- 3- Délégations de signatures
- 4- Contrats et conventions
- 5- DBM
- 6- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Représentants de l'institution	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint			
	M.	LE GOANVIC Didier	Adjoint Gestionnaire			
	M.	CHAILLIER Rodolphe	Conseiller Principal d'éducation			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	M.	PLATON Nicolas	repr. Conseil Régional			
	Mme	LANGLADE Colette	repr. Conseil Régional			
	Mme	LACOSTE Marie-Laure	repr. commune			
	M.	VAUGRENARD Alain	personnalité qualifiée			
	Représentants des personnels ATOSS	Mme	ROUILLON Géraldine	repr. ATSS		
Mme		GAUTHIER Delphine	repr. ATSS		X	
Mme		CLÉMENT Véronique	repr. ATSS			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	BACHELLERIE Benoît	repr. Pers. Enseignants			
	M.	LEGROS Maxime	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	LERGENMULLER Véronique	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	CHAUVEAU Marie	repr. Pers. Enseignants		X	
	Mme	DELARUE Sylvie	repr. Pers. Enseignants			
		1 siège non pourvu	repr. Pers. Enseignants			
Représentants des élèves	Mlle	DÉSIRÉ Clémence	repr. Elèves			
	Mlle	PYRAT Bénédicte	repr. Elèves			
	Mlle	VARELA DOS SANTOS Ema	repr. Elèves			
	Mlle	VEDEAU Coline	repr. Elèves		X	
	M.	DENNE Ewen	repr. Elèves		X	
Représentants des parents d'élèves	M.	DEROIN Josselin	repr. Parents d'élèves			
	M.	DENNE Yann	repr. Parents d'élèves		X	
	Mme	DURAND Agnès	repr. Parents d'élèves			
	Mme	LAGARDE Amandine	repr. Parents d'élèves		X	
		1 siège non pourvu	repr. Parents d'élèves			
Invité	Total	membres Titulaires membres Suppléants				

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Véronique CLÉMENT



Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Laurent NORMAND



Début de la séance à 18h02.

Après vérification du quorum, M. Normand propose aux membres la tenue du secrétariat de séance par Mme Clément.

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

M. Normand présente M. Lacaud, nouveau Chef d'établissement adjoint.

Le chef d'établissement rappelle l'ordre du jour en précisant qu'il n'y aura pas de DBM à présenter lors cette séance.

**1) Approbation du PV de la séance du mardi 25 juin 2024**

M. le Proviseur soumet au vote l'adoption du PV de la séance du mardi 25 juin 2024.

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

**2) Rentrée scolaire**

M. Normand présente les résultats aux examens qui sont très positifs :

- Baccalauréat Général et Technologique : 100 % de réussite

M. Normand déclare que ces résultats sont une source de satisfaction pour l'ensemble de la communauté éducative. Ils sont le fruit du travail des personnels et des conditions de travail optimales offertes dans l'établissement.

M. Normand énumère les vœux formulés sur la plateforme Parcousup. Sur un effectif de 37 élèves en Terminale Générale, les vœux se répartissent de la manière suivante :

- 109 (TG1) et 69 (TG2) vœux vers les Universités
- 45 vœux vers les sections de techniciens supérieurs
- 47 vœux vers les BUT
- 39 vœux vers les CPGE
- aucun vœu vers les écoles d'ingénieurs
- 1 vœu vers les sections « Art »
- 4 vœux vers les sections « Sanitaire et Social »
- 1 vœu vers les écoles de vétérinaires

Sur un effectif de 15 élèves en Terminale Technologique, les vœux se répartissent de la manière suivante :

- 34 vœux vers les Universités
- 93 vœux vers les sections de techniciens supérieurs
- 30 vœux vers les BUT
- Aucun vœu vers les CPGE
- 1 vœu vers les sections « Art »
- 10 vœux vers les sections « Sanitaire et Social »

Tous les candidats ont reçu une proposition. Trois élèves ont fait d'autres choix d'orientation en dehors de la plateforme Parcoursup.

Arrivée de M. Morand à 18h10 : le nombre de votants passe à 15.

M. Normand donne les effectifs de l'année scolaire 2024-2025 au lycée : 169 élèves contre 171 élèves l'an passé à la même période, ce qui correspond à un écart négligeable. Concernant la parité, le lycée comptabilise 89 filles et 80 garçons dont 152 demi-pensionnaires, 13 internes et 4 externes.

Une mixité sociale est mesurée par les indicateurs des catégories socio-professionnelles des responsables légaux : les catégories de classes moyennes représentent 36 %, 24.3 % pour les catégories défavorisées, 18 % pour les catégories très favorisées et 13 % pour les catégories favorisées.

M. Normand énumère les effectifs du lycée par classe. Le chef d'établissement fait référence à un article de France Info qui met en avant un taux d'encadrement de 1.67 % au lycée d'Excideuil, taux qui est très supérieur à celui de l'académie de 1.24 % et à celui du domaine du privé qui est de 1.30 %.

M. Deroin s'inquiète d'une fermeture de classe en 2<sup>nde</sup> si les effectifs diminuent. M. Normand répond que l'effectif de l'affectation en 2<sup>nde</sup> était satisfaisant. Seulement 10 élèves ont obtenu des dérogations vers le Lycée Jean-Baptiste Darnet de St Yrieix la Perche. Des secteurs, concernant les élèves en provenance des collèges de Lanouaille et de Thiviers, ne sont pas desservis par les transports scolaires pour se rendre au Lycée d'Excideuil, ce qui bloque les affectations en classe de 2<sup>nde</sup>.

### 3) Délégations de signatures

M. Normand présente les délégations de signatures qui vont être soumises au vote. Il précise que ces délégations sont présentées dès le mois de septembre en raison de la prise de poste de M. LACAUD, Chef d'établissement Adjoint :

- Délégation de signature du chef d'établissement au chef d'établissement adjoint en cas d'empêchement ou d'absence. La délégation de signature porte sur les sanctions disciplinaires, les conventions de stage des élèves, les documents relatifs à la carrière des personnels et les documents concernant le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers.

#### Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

- Délégation de signature du chef d'établissement au secrétaire général de l'EPL en cas d'empêchement ou d'absence. Cette délégation de signature porte sur les bons de commande, les mandats et ordres de recettes, des contrats et conventions d'ordre logistique et pédagogique.

#### Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

### 4) Contrats et conventions

a) Délégation de signature au Chef d'établissement: Les membres du Conseil d'Administration doivent se prononcer sur la délégation donnée au Chef d'établissement de signer la passation de marchés à incidence financière qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget du lycée.

#### Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

b) Tarifs 2024-2025 : Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'adoption des tarifs en vigueur dans l'établissement en cas de perte ou de dégradation de matériels scolaires :

- Carte de self : 5 €
- Carnet de correspondance : 3 €
- Ouvrages du CDI : 10 €
- Manuel scolaire perdu ou dégradé : 15 €
- Clé de l'ascenseur : 16 €

Mme Durand demande si les familles sont informées de l'application de ces tarifs. M. Le Goanvic répond qu'un affichage est effectué dans l'établissement et que les tarifs sont consignés dans le règlement intérieur. Une information sera publiée sur Pronote. M. Normand précise que tous les actes du Conseil d'Administration sont visibles sur le site de l'établissement.

Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

c) Convention de reversement frais scolaires :

M. le Goanvic informe les membres du Conseil d'Administration de la perspective de basculement du budget sur l'outil de gestion financière OPALE. L'agence Comptable de Thiviers utilise déjà ce logiciel. L'entrée dans OPALE devrait se faire progressivement pour la Cité scolaire d'Excideuil (septembre 2025 pour le collège et septembre 2026 pour le lycée).

M. Le Goanvic présente la convention de reversement des frais scolaires du collège sur le lycée qui est la structure support de la cité scolaire Giraut de Borneil. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre budgétaire, chaque EPLE de la cité scolaire doit désormais constater ses élèves et avoir ainsi dans son budget un service spécial SRH.

Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

d) OPALE - Répartition entre services

M. Le Goanvic explique à l'assemblée que la contribution entre service SRH et ALO n'existe plus au budget avec OPALE. Il faudra ventiler les factures de viabilisation sur le domaine ALO mais également sur le service SRH, hors crédit nourriture.

Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

e) Seuil admission en non-valeur ou en remise gracieuse

M. Le Goanvic demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la délégation donnée au chef d'établissement d'admettre en non-valeur ou en remise gracieuse les créances d'un montant maximal de 50 €.

Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 15

f) Autorisation de recrutement des assistants d'éducation

Le recrutement des assistants d'éducation doit faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

M. Bachelier ne souhaite pas participer à ce vote.

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 14

g) Convention de formation professionnelle

M. Le Goanvic soumet au vote une convention concernant une formation « Promotion Santé Nouvelle Aquitaine » d'une durée de 28h à destination de Mme ROUILLON Géraldine, Infirmière de l'Éducation Nationale sur le thème de l'estime de soi.

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 15

h) Convention de restauration – élèves allophones

Cinq élèves allophones scolarisés dans l'établissement participeront à compter du 07 octobre 2024 au dispositif UPE2A chaque lundi au Lycée professionnel de Thiviers. Une convention de restauration entre les deux établissements a été établie pour la prise des repas des élèves dans la structure d'accueil. La convention est soumise au vote :

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 15

i) Convention d'hébergement - Lycée professionnel Léonard de Vinci de Périgueux

La Cité Scolaire accueillera à l'internat deux élèves de terminale, section Métiers de la Mode du Lycée professionnel Léonard de Vinci, dans le cadre de leur stage dans une entreprise d'Excideuil. Ces deux élèves prendront leur repas au sein de l'établissement. La convention correspondante est soumise au vote :

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 15

j) Convention d'utilisation des locaux – La Puce à l'Oreille

La convention d'utilisation des locaux pour l'année scolaire 2024-2025 au profit de l'école de musique associative « La Puce à l'oreille » est soumise au vote :

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 15

k) Convention Cordées de la Réussite – Lycée Bertran de Born de Périgueux

M. Le Goanvic soumet au vote une convention entre le lycée Bertran de Born de Périgueux et le lycée Giraut de Borneil d'Excideuil validant la mise en place du dispositif « Osez la Prépa en Dordogne » dans le cadre des cordées de la réussite.

Vote

Contre : 0                    Abstention : 0                    Pour : 15

Départ de Mme Rouillon à 18h52. Le nombre de votants passe à 14.

#### l) Convention de mise à disposition des locaux – Amicale des anciens

L'Amicale des anciens organise leur assemblée générale annuelle le samedi 05 octobre 2024 dans les locaux de la Cité Scolaire. La convention de mise à disposition des locaux est soumise au vote :

#### Vote

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 14

#### **5) Informations diverses**

M. Bachelierie présente à titre indicatif le calendrier des dates d'évaluations en EPS en CCF au Baccalauréat, session 2025 en conformité avec les dispositions règlementaires d'organisation des examens du Rectorat de Bordeaux.

M. Normand informe les membres du Conseil d'Administration de la mise au Bulletin Officiel en date du 18/07/2024 de la labellisation d'internat d'excellence de l'établissement. Il souhaite que les activités et actions proposées soient enrichies afin de permettre le déploiement du label. M. Normand rappelle que la soirée Portes Ouvertes de l'internat en présence de Mme la Directrice d'Académie a été un véritable succès. Cette manifestation a permis la mise en évidence de la cohérence entre les activités proposées et la labellisation.

M. Normand donne la parole à Mme Lergenmuller pour présenter le projet Webradio qui sera proposé aux élèves de la cité scolaire durant l'année scolaire 2024/2025. Mme Lergenmuller, professeure de SES, mène ce projet avec Mme Dupuy, assistante d'éducation, qui s'inscrit dans une volonté d'impulser une dynamique auprès des élèves en renforçant l'éducation aux médias et à l'information. Conjuguant les modes d'expression avec les techniques de réalisation, ce projet tend à développer la prise d'initiative et la confiance en soi chez les élèves. Les chroniques seront choisies de concert entre les élèves et les encadrants. Des podcasts seront réalisés et mis en ligne sur le site de l'établissement. Ils permettront de mettre en valeur l'établissement mais également le village d'Excideuil grâce à des rencontres entre élèves et habitants. Mme Lergenmuller précise que pour obtenir des résultats le groupe d'élèves engagés dans le projet doit être stable.

M. Normand est très enthousiaste quant à la mise en œuvre de ce projet qui contribue au rayonnement de la cité scolaire. Celui-ci est mené en parallèle du projet à vocation culturelle orienté vers le journalisme dans le cadre de la perspective du Pôle culturel Art et Image.

M. Normand déclare que la dotation accordée dans le cadre du Pass Culture ADAGE est de 4 470 € pour l'année scolaire 2024/2025.

M. Normand soulève la question de la consommation excessive de papier qui s'élève de janvier à septembre 2024 à 3 644.54 €. Le budget alloué à cette dépense est pratiquement atteint pour l'année civile. Une réflexion doit être menée pour définir un seuil de consommation.

M. Legros réagit en expliquant que pour ne pas surcharger les cartables, les enseignants doivent privilégier les copies aux manuels. Mme Durand demande s'il est possible qu'un marché soit passé avec un fournisseur. M. Le Goanvic précise que l'établissement a déjà adhéré au marché public du Conseil Départemental en matière d'approvisionnement de ramettes de papier.

L'élève Bénédicte PYRAT souhaite aborder de nouveau le problème de tri rencontré au restaurant scolaire. Elle déclare que les élèves qui déjeunent à 13h n'ont plus la possibilité d'effectuer le tri sélectif, les bacs prévus à cet effet n'étant plus accessibles à cet horaire. M. Le Goanvic doit se rapprocher des agents territoriaux pour éclaircir ce sujet.

Mme Durand souhaiterait connaître le thème de la mini-entreprise pour l'année scolaire 2024/2025. Mme Delarue répond que les élèves sont encore dans la réflexion et que le projet n'est, de ce fait, pas encore défini. Elle ajoute que les élèves de 1STMG sont bien impliqués dans la mini-entreprise et ont beaucoup d'idées.

M. Morand rappelle les dates des travaux du terrain de football d'Excideuil : du 26 septembre jusqu'au 27 octobre 2024.

M. Bachelierie fait part à l'assemblée du succès de la journée d'intégration des classes de seconde qui s'est déroulée le jeudi 5 septembre 2024. Cette journée organisée dans le but de créer du lien social entre les élèves provenant de divers établissements a été très appréciée. Des activités ludiques ont été proposées aux élèves le matin comprenant une initiation à la randonnée pour personnes à mobilité réduite par la pratique d'une Joëlette. Une course d'orientation et un défi de ramassage des déchets étaient au programme de l'après-midi.

Fin de la séance 19h15.

## Lycée Giraut de Borneil d'Excideuil

### Présentation des dates d'évaluations en EPS en CCF pour l'année 2024-2025

Pour les élèves de terminale soumis au contrôle en cours de formation (CCF) en éducation physique et sportive (EPS) ainsi qu'en option facultative d'EPS, le calendrier des évaluations, tel que présenté au conseil d'administration du 24/09/2024 est le suivant.

Sauf information contraire diffusée par écrit *via* Pronote, le CCF se déroule sur l'horaire habituel du cours d'EPS.

Groupe selon l'enseignant	Date des CCF		
Mme Vidal-Géraud <u>EPS obligatoire</u> « <u>tronc commun</u> »	<b>22/11/24</b> Athlétisme (Stade municipal)	<b>14/02/25</b> Gymnastique (Dojo gymnase SIVOS)	<b>23/05/25</b> Escalade (Gymnase SIVOS)
M. Pezet <u>EPS obligatoire</u> « <u>tronc commun</u> »		<b>14/02/25</b> Escalade (Gymnase SIVOS)	<b>16/05/25</b> Badminton (Gymnase municipal)
M. Désiré <u>EPS obligatoire</u> « <u>tronc commun</u> »		<b>21/02/25</b> Badminton (Gymnase municipal)	<b>16/05/25</b> Course d'orientation (Brétignéras) <i>Report possible au 23/05 ou repli possible sur stade &amp; Roches Enchantées selon conditions du moment.</i>
M. Désiré <u>Option facultative</u> <u>EPS</u>	<b>19/11/24</b> Handball (Gymnase municipal)	<b>18/02/25</b> Escalade (Gymnase SIVOS)	<b>27/05/25</b> Kayak (St Mesmin, rivière Auvézère)

Calendrier des épreuves de rattrapage	
<u>EPS obligatoire</u> « <u>tronc commun</u> » et <u>Option facultative</u> <u>d'EPS</u>	L'épreuve de rattrapage pour chaque activité, aux trois trimestres, se déroule <b>lors du cours d'EPS suivant immédiatement la date du CCF dans l'activité</b> sur le lieu habituel de pratique. <i>Tout ou partie du groupe peut être convoqué, afin de permettre aux élèves concernés par le rattrapage, de pratiquer dans des conditions normales (équipes, opposition, assurance, jugement, arbitrage etc.). Seuls les élèves « rattrapés » seront notés.</i>
Calendrier de l'épreuve orale d'enseignement facultatif	
<u>Option facultative</u> <u>EPS</u>	Sur convocation, sur l'horaire du cours, ou en dehors, sur un créneau compatible avec les heures scolaires libres de l'élève : <b>entre le 5 et le 27 mai 2025.</b>

Rappel des dispositions réglementaires concernant l'inaptitude ponctuelle, l'absence, l'accès au rattrapage (Arr. du 21/12/11 modifié par les arr. du 16/12/18 et du 28/06/19 et circ. du 26/09/19).

« Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude momentanée, partielle ou totale peut être prononcée **par l'autorité médicale** sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation pour :

- soit renvoyer le candidat à l'épreuve d'évaluation différée ;
- soit permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la troisième épreuve physique [...]. »

En cas d'inaptitude le candidat doit pouvoir présenter, daté d'avant l'épreuve, un certificat d'inaptitude indiquant la cause et le délai de l'inaptitude (**document officiel du Rectorat de Bordeaux, annexé au message d'information Pronote diffusé aux familles le 25/09/2024, téléchargeable sur le site web du Rectorat de Bordeaux <https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794>**).